

**APPEL A PROJET POUR LA LOCATION D'UN
LOCAL DESTINÉ A ACCUEILLIR UNE
ACTIVITE COMMERCIALE
(COMMERCE DE BOUCHE OU AUTRE)**

Cahier des charges

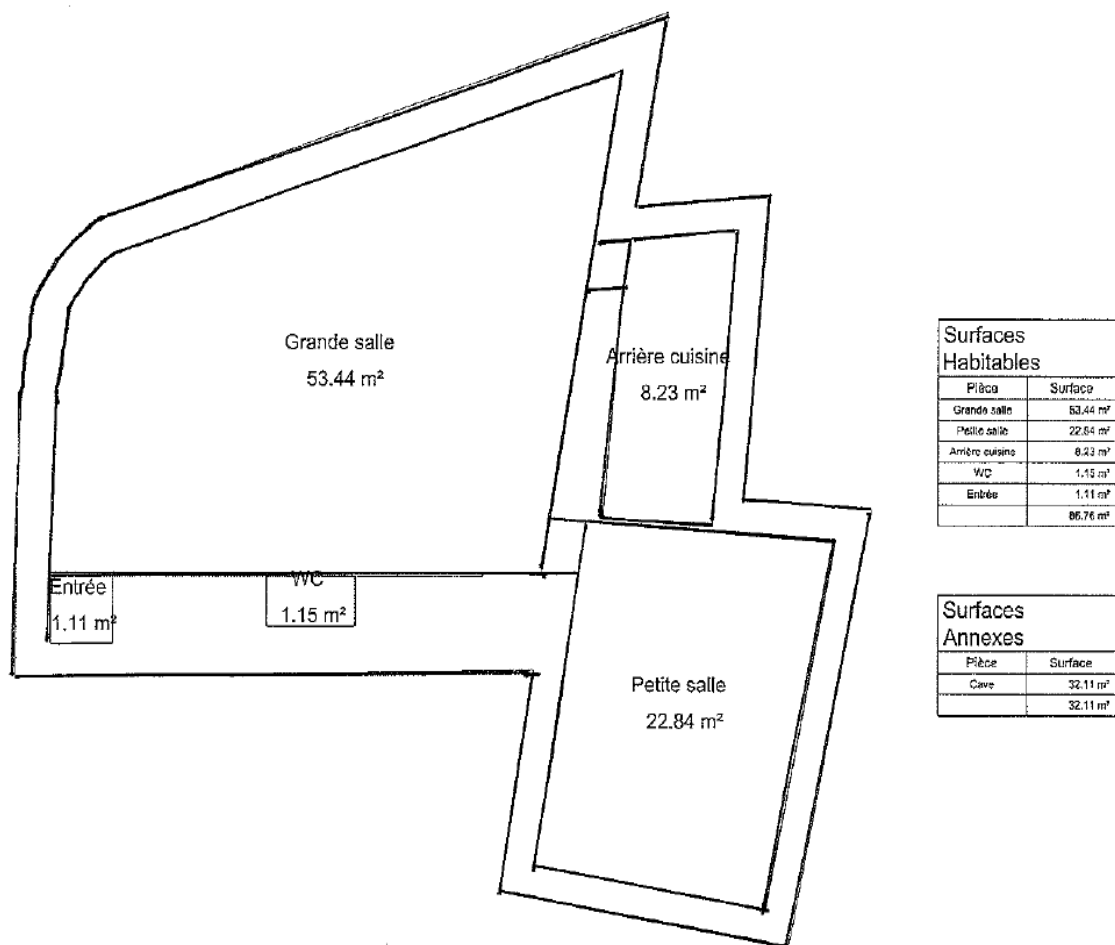


Le cahier des charges ainsi que le dossier de candidature sont consultables et téléchargeables sur www.ville-tullins.fr pendant toute la durée de validité de l'avis, soit jusqu'au **jeudi 30 septembre 2021**.

Les candidatures devront être envoyées par lettre recommandée avec accusé de réception ou remises en mains propres contre récépissé en Mairie de Tullins **au plus tard le jeudi 30 septembre 2021, 12h00**.

LOCAL CONCERNE

Le local commercial, dont la ville de Tullins est propriétaire, est sis 1 rue Parménie, lieu-dit le Bourg de Tullins, 38 210 TULLINS.



Il s'agit d'un local vide de tout aménagement, à louer pour une activité commerciale, idéalement pour un commerce de bouche ou de restauration, mais toute autre proposition sera examinée de près. La surface totale du local est de 86.76 du m2 + une cave de 32.11 m2, avec 3 façades en vitrines.



Photos avant travaux. Des modifications seront apportées (notamment suppression de l'accès aux étages par l'escalier).

Principaux atouts du site :

- Emplacements en Centre-ville, à proximité des principaux commerces et services,
- Situé à proximité d'un parking gratuit,
- Cachet d'un bâtiment ancien dans un centre historique
- Local aux normes électriques et accessibilité

CONDITIONS DE LOCATION

1. Activité souhaitée

Activité commerciale. Idéalement un commerce de bouche ou de restauration, mais toute autre proposition d'activité commerciale sera examinée avec intérêt.

2. Conditions du bail

Le loyer mensuel est établi à 480,16 € à la date de signature du bail, soit 67,00€/ m2/an.

Un dépôt de garantie correspondant à un mois de loyer sera versé.

Bail commercial classique 3-6-9.

3. Contraintes liées au local

Le preneur devra s'engager à effectuer des travaux d'aménagement et à en respecter les procédures légales.

APPEL A CANDIDATURES

1. Publication

Le présent Appel à Projet ne relève pas des Marchés Publics.

La publication relative à la disponibilité du local :

- Sera affichée en mairie de Tullins
- Paraîtra sur le site internet de la Commune dans la rubrique La Mairie – Appel à projets (<http://www.ville-tullins.fr/projets>) ainsi que sur son site Facebook.
- Fera l'objet d'une parution sur Les Affiches de Grenoble et du Dauphiné.

2. Date butoir de dépôt des dossiers

La date butoir de dépôt des dossiers est fixée **au jeudi 30 septembre 2021 avant 12h00.**

3. Condition d'envoi et de remise des plis

Les candidats transmettent leur offre papier sous pli cacheté portant les mentions :

*Ne pas ouvrir
Offre pour la location d'un local destiné à accueillir une activité commerciale (commerce de bouche ou autre)*

Ce pli doit contenir dans une seule enveloppe, le dossier de candidature, les pièces définies au dossier de candidature et devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées ci-avant, à l'adresse suivante :

**Ville de Tullins
Clos des Chartreux
CS 20058
38 347 TULLINS cedex**

Les offres seront entièrement rédigées en langue française.

DOSSIER DE CANDIDATURE

1. Contenu du dossier de candidature

Le dossier sera accompagné des éléments listés dans le dossier de candidature en section 8.

2. Modalités d'examen et de jugement des candidatures

S'il est constaté que certaines des pièces listées dans le dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, il pourra être demandé à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces. L'ensemble des candidats sera informé de la possibilité qui leur est donnée de compléter leur candidature.

L'analyse des propositions sera effectuée de la manière suivante :

- A) **Critères d'analyse** : elle portera sur
- La typologie des activités prévue
 - La faisabilité économique du projet,
 - L'insertion et la qualité environnementale du projet,
 - La temporalité du projet

Après une première analyse des propositions, une phase d'audition des candidats sera organisée **le 15 octobre 2021** permettant aux porteurs de projet d'argumenter leur proposition d'un point de vue technique, juridique, temporel et financier. Le jury se réserve le droit d'interroger les candidats les mieux placés.

- B) **Résultats** : Il est rappelé que le présent appel à projet n'est pas soumis aux règles des marchés publics.
- C) **Le Jury** de la Ville de Tullins se réserve le droit de ne pas donner suite au présent appel à projet ou de l'annuler sans qu'aucune compensation ne puisse être demandée.

RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES ET VISITES - CALENDRIER PREVISIONNEL

La visite du local est obligatoire avant la date limite de candidature.

La prise de rendez-vous **s'effectuera auprès du Pôle économie** : Mme Marielle METRAL -
téléphone **04.76.07.40.03**. Dans la mesure du possible nous tâcherons d'organiser des visites
groupées.

Les candidats seront informés des résultats de la sélection fin juin.

Le local pourra être disponible dès la fin des travaux de mise en conformité restant à charge de la
commune.